

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 9 JUIN 2022

AVIS sur l'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses des 11^{èmes} programmes d'intervention des agences de l'eau modifié

DÉLIBÉRATION N° 2022-01

Le Comité National de l'Eau,

Ayant pris connaissance du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses des 11^{èmes} programmes d'intervention des agences de l'eau modifié le 11 mars 2021 et par l'arrêté du 12 janvier 2022,

Considérant le cadrage budgétaire intervenu en loi de finances 2018 et modifié par les lois de finances 2019 et 2020, et les 11^{èmes} programmes des six agences de l'eau révisés fin 2021,

Considérant l'urgence à agir pour répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique, exprimés notamment dans les conclusions du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique,

Considérant l'émergence de projets répondant à ces enjeux sur les territoires dont les financements ne sont pas possibles à ce stade au regard du cadrage financier des 11^{èmes} programmes,

RAPPELLE l'attachement qu'il porte à la gouvernance décentralisée par bassin, qui a du sens et doit être préservée ainsi qu'aux programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau,

SE FÉLICITE de la mise en œuvre du plan de résilience dès 2022 par les agences de l'eau, RECOMMANDE aux agences de l'eau et à leurs instances la meilleure utilisation possible des interventions afin d'optimiser les dépenses possibles et de sélectionner les meilleurs projets,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses des 11^{èmes} programmes d'intervention des agences de l'eau.

Certifié conforme par le directeur de l'eau et de la biodiversité
Chargé du secrétariat du Comité national de l'eau

Olivier THIBAUT